



SYNDICAT MIXTE DES MONTS JURA
1518 ROUTE DE LA TELECABINE 01170 CROZET
TEL. 04.50.42.45.77
E-MAIL : smmj@monts-jura.com

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 11 JUILLET 2018

Présents : Mesdames Dominique DONZÉ, Myriam BOUVET-MULTON, Messieurs Michel BRULHART, Roger GROSSIORD, Jean-Yves LAPEYRERE, Gérard PAOLI, Bernard VUAILLAT, Pierre ZIOSI.

Excusés : Mesdames Muriel BÉNIER, Monique MOISAN, Véronique BAUDE donne pouvoir à monsieur Gérard PAOLI, Hélène JULLIARD ;

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 10 avril 2018 :

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Bilan complet de l'hiver 2017/2018 :

Madame la présidente demande au directeur général de présenter le bilan de l'hiver 2017/2018 :

La saison peut être qualifiée de « convenable ». L'enneigement a été constant et généreux dès le mois de novembre. Les vacances de Noël ont été bonnes malgré le passage de deux tempêtes (Carmen et Eléanor). Puis de fortes pluies ont perturbé l'activité durant le mois de janvier. Par ailleurs le mauvais temps n'a laissé place qu'à 18 jours de beau durant toute la saison.

Ce sont donc 108 jours d'ouverture en ski alpin pour les sites de Mijoux - la Faucille, 97 jours pour Lelex, 91 jours pour Crozet. Le site de Menthières a pu fonctionner durant 71 jours sur la partie haute et 57 jours sur la partie basse. Par ailleurs, ce sont 123 jours d'ouverture en ski de fond pour le site de la Vattay.

Le chiffre d'affaires cumulé en ski alpin : **5 430 748 Euros**, se situe à + 45 % par rapport à la saison précédente et + 25,25 % par rapport à la moyenne des 4 dernières saisons, le nombre de journées skieurs s'élève à 291 000 et les passages cumulés à 2 794 659.

Le site de Mijoux - La Faucille réalise un CA de **1 389 152 Euros**, + 44 % par rapport à l'hiver précédent et + 25 % par rapport à la moyenne des quatre derniers hivers. Le nombre de journées skieurs s'élève à 77 575, le nombre de passages aux remontées mécaniques 943 000.

Le site de Lelex - Crozet réalise un CA de **2 668 119 Euros**, + 40 % par rapport à l'hiver précédent et + 21 % par rapport à la moyenne des quatre derniers hivers. Le nombre de journées skieurs s'élève à 141 362, le nombre de passages aux remontées mécaniques 1 661 278.

Le site de Menthières réalise un CA de **162 525 Euros**, + 105 % par rapport à l'hiver précédent et + 3 % par rapport à la moyenne des quatre derniers hivers. Le nombre de journées skieurs s'élève à 8 512, le nombre de passages aux remontées mécaniques 190 205.

Les ventes par internet produisent un CA de **1 210 951 Euros**, + 58 % par rapport à l'hiver précédent et + 46 % par rapport à la moyenne des quatre derniers hivers, soit plus de 22 % des ventes totales. Le nombre de journées skieurs se monte à 58 387.

En ski nordique des chiffres record cet hiver avec **408 806 Euros** et 92 000 journées skieurs, soit + 23 % par rapport à l'hiver précédent et + 22 % par rapport à la moyenne des quatre derniers.

Des problèmes de recrutement récurrents quoiqu'encore plus marqués cet hiver, quelques accidents du travail classiques, 1 licenciement pour harcèlement, 1 décès par suicide (saisonnier), 301 accidents et secours sur pistes durant l'hiver.

Données sociales :

Le SMMJ comme toute entreprise, a l'obligation légale de réaliser chaque année un rapport social. Ce rapport est présenté à l'Etat et aux partenaires sociaux de la profession.

		Valeurs N-1
Nombre de permanents	32	31
Nombre de saisonniers au plus fort de la saison	150	128
Nombre saisonniers hiver équivalent temps plein	47	34
Nombre saisonniers été équivalent temps plein	4	5
Effectif total (perm + saisonnier)	182	159

Effectif salarié (permanents + saisonniers) :

	Permanents		Saisonniers	
	<i>(en nombre de personnes maximal en cours de saison 2017/2018)</i>			
	Homme	Femme	Homme	Femme
Ouvriers / Employés	11.00	6.00	97.00	49.00
Techniciens et agents de maîtrise	7.00	4.00	4.00	0.00
Ingénieurs et cadres	4.00	0.00	0.00	0.00
	<i>en équivalent temps plein</i>			
Ouvriers / Employés	11.00	5.70	31.95	13.32
Techniciens et agents de maîtrise	7.00	4.00	2.06	0.00
Ingénieurs et cadres	4.00	0.00	0.00	0.00

Personnels saisonniers : reconduction des contrats et priorité de réembauchage :

	Hommes	Femmes
Nombre de saisonniers reconduits par rapport à la saison dernière	53.00	23.00
Nombre de saisonniers revenus par rapport à la saison dernière	0.00	0.00

Tranches d'âge	Ancienneté moyenne (en nb d'années)	Permanents		Saisonniers	
		<i>(en nombre de personnes)</i>			
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Moins de 25 ans	0.49	2.00	0.00	35.00	24.00
25 - 34 ans	1.44	2.00	2.00	31.00	10.00
35 - 44 ans	5.37	4.00	4.00	15.00	9.00
45 - 49 ans	6.28	3.00	1.00	4.00	2.00
50 - 54 ans	9.54	3.00	1.00	7.00	0.00
55 - 59 ans	12.12	5.00	2.00	3.00	3.00
60 - 64 ans	10.34	3.00	0.00	4.00	1.00
Plus de 65 ans	3.04	0.00	0.00	2.00	

Effectif salarié par secteur et métier, statut d'emploi et sexe (en nb de personnes) :

	Permanents		Saisonniers	
	Homme	Femme	Homme	Femme
Remontées mécaniques	18.00	1.00	62.00	26.00
Pistes	2.00	0.00	38.00	8.00
- dont damage	0.00	0.00	16.00	0.00
- dont pisteurs	1.00	0.00	21.00	8.00
- dont nivoculteurs	1.00	0.00	1.00	0.00
Administration Services Généraux	2.00	7.00	0.00	1.00
- dont billetteries		2.00	1.00	15.00

Nombre d'heures réalisées en intérim pendant la saison d'hiver 2017/2018 :

Horaires hebdomadaires de référence pour l'entreprise : 35h
 39h
 autre

Salaires réels (Référence 2017/2018) :

Le séparateur de décimales est le point (ex: 30.42)

Tableau des salaires réels (Salaires réels primes et indemnités incluses)	Horaire brut		Mensuel brut	
	Homme	Femme	Homme	Femme
NR				
200	<input type="text" value="9.88"/>	<input type="text" value="9.88"/>	<input type="text" value="1498.50"/>	<input type="text" value="1498.50"/>
202	<input type="text" value="10.04"/>	<input type="text" value="10.04"/>	<input type="text" value="1522.77"/>	<input type="text" value="1522.77"/>
204	<input type="text" value="10.21"/>	<input type="text" value="10.21"/>	<input type="text" value="1548.55"/>	<input type="text" value="1548.55"/>
207	<input type="text" value="10.47"/>	<input type="text" value="10.47"/>	<input type="text" value="1587.98"/>	<input type="text" value="1587.98"/>
209	<input type="text" value="10.65"/>	<input type="text" value="10.65"/>	<input type="text" value="1615.29"/>	<input type="text" value="1615.29"/>
213	<input type="text" value="10.99"/>	<input type="text" value="10.99"/>	<input type="text" value="1666.85"/>	<input type="text" value="1666.85"/>
217	<input type="text" value="11.33"/>	<input type="text" value="11.33"/>	<input type="text" value="1718.42"/>	<input type="text" value="1718.42"/>
220	<input type="text" value="11.58"/>	<input type="text" value="11.58"/>	<input type="text" value="1756.34"/>	<input type="text" value="1756.34"/>
265	<input type="text" value="15.73"/>	<input type="text" value="15.73"/>	<input type="text" value="2385.77"/>	<input type="text" value="2385.77"/>
402	<input type="text" value="28.27"/>	<input type="text" value="28.27"/>	<input type="text" value="4287.71"/>	<input type="text" value="4287.71"/>

Primes et indemnités :

Primes et indemnités		Valeur en Euros par salarié	Observations
Panier		<input type="text" value="6.55"/>	<input type="text"/>
Equipement	Ski, bâtons	<input type="text" value="42.50"/>	<input type="text"/>
	Chaussures	<input type="text" value="26.72"/>	<input type="text"/>
Artificier		<input type="text" value="33.84"/>	<input type="text"/>
Langue étrangère		<input type="text" value="53.66"/>	<input type="text"/>
Altitude		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text"/>

Durée Moyenne des contrats saisonniers (en nombre de semaines) :

Eté 2017		Hiver 2017/2018	
Homme	Femme	Homme	Femme
12.85	10.08	14.03	13.89

Taux de turn over sur la saison 2017/2018 (rapport nb de départs /nb personnes) :

Permanents		Saisonniers	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
9.38	4.69	18.67	11.67

Recrutement sur l'année 2017 :

	Hommes	Femmes	dont + 50 ans Femmes
Permanents	1.00	1.00	0.00
Saisonniers	32.00	22.00	1.00

Formation professionnelle (du 1er janvier au 31 décembre 2017) :

Nombre d'heures de formation	1156
Nombre de personnes formées	59
Part de la masse salariale	1.2 %

Prévoyance et mutuelle :

	Assuré par le GNP	Si non, assuré par quel organisme ?
Régime de prévoyance conventionnelle	Non	HUMANIS

	Assuré par le GNP	Si non, assuré par quel organisme ?
Régime de prévoyance complémentaire	Non ▼	APICIL
Mutuelle santé	Non ▼	AMELLIS

Accidents du travail :

Nombre d'accidents du travail dans l'année

Nombre de jours d'arrêts correspondants

- **Remontées Mécaniques** : fonctionnement, niveau de service.

Secteur	Remontées	Jours
Mijoux - La Faucille	TMX Montrond	100
Mijoux - La Faucille	TS Val Mijoux	80
Mijoux - La Faucille	TK Gelinottes	99
Mijoux - La Faucille	TK Gentianes	91
Mijoux - La Faucille	TK Myrtilles	105
Mijoux - La Faucille	TK Melezes	55
Mijoux - La Faucille	TK Nicode	20
Lélex - Crozet	TC Catheline	97
Lélex - Crozet	TK Baby Monthoisey	50
Lélex - Crozet	TK Monthoisey	97
Lélex - Crozet	TK Babette	54
Lélex - Crozet	TK Trolles	56
Lélex - Crozet	TK Jonquilles	55
Lélex - Crozet	TSD Loges	93
Lélex - Crozet	TK Muiset	87
Lélex - Crozet	TC Fierney	91
Lélex - Crozet	TK Ramaz	56
Lélex - Crozet	TK Vallon	73
Lélex - Crozet	TS Bergers	81
Lélex - Crozet	TK Source	91
Lélex - Crozet	TK Col	62
Lélex - Crozet	TK Jardin	91
Menthières	TK Rendu	57
Menthières	TK Naz	55
Menthières	TS Pelaz	71
Menthières	TK Vernay	70
Menthières	TK Frasses	71
Menthières	Tapis Montoiseau	59

La météo capricieuse de Noël et mi janvier, suite aux premières chutes de neige précoces de l'hiver, a occasionné des dysfonctionnements sur les principaux appareils téléportés, pratiquement 4 jours sur le TSD des Loges, deux sur la télécabine de la Catheline.

Le TSD des Loges cumule 8 jours d'arrêt sur la saison, soit 10.81% de son temps de fonctionnement total, la télécabine de la Catheline 5% (5 jours sur 95 au total). Versant Crozet le début de mois de février a été très venteux perturbant le fonctionnement du télésiège des Bergers (3 jours) et dans une moindre mesure la télécabine du Fierney. Le TSD des Bergers a été à l'arrêt 9 jours sur 58 jours au total de l'ensemble de la saison, soit 15.5 %.

Mijoux la Faucille, plus protégé par la topographie, cumule néanmoins 5 jours d'arrêt complet des téléportés, soit 5% du temps total. La raison essentielle réside dans les conditions orageuses qui ont sévi début février.

Le niveau de panne mécanique est quasiment nul, les principales raisons d'arrêt autres que météorologiques sont d'origine externe (comportement des usagers, coupure de courant ERDF).

La consommation électrique des remontées mécaniques s'élève à 1 622 309 kwh contre 1 028 253 kwh l'hiver dernier.

Suite à la demande du STRMTG il a été mis en place le Plan de Gestion de la Sécurité dès le premier octobre 2017, l'audit règlementaire va s'exécuter durant l'été 2018 pour la partie maintenance et l'hiver 2018/2019 pour la partie exploitation.

- **Fabrication Neige de Culture** : 59 185 m³ (74 400 m³ en 2016/2017, 61 804 m³ en 2015/2016) d'eau ont fabriqué 118 370 m³ de neige en 443 heures de froid humide inférieur à - 2°, la consommation électrique est de 562 456 kwh contre 669 655 kwh en 2016/2017.

- **Secours sur pistes** : 324 (301 sur pistes) / 184 N -1 (tous accidents confondus)

- Lelex : 147 / 98 N -1
- Crozet : 53 / 31 N -1
- Mijoux la Faucille - Vattay : 112 / 82 N -1
- Menthrières : 12 / 9 N -1

- **Service Damage** :

- 12 machines (9 en alpin et 3 en nordique) ont réalisé 5 157 h, dont 842 h de treuil (3 400 h en 2016/2017) et ont consommé 92 496 litres, contre 84 000 litres en 2016/2017 et 100 557 litres en 2015/2016.

- **Service Déneigement** : Bilan de la première année

Missions :

Déneigement, sablage, entretien matériels, nettoyage parkings en cours de saison, pose de signalisation provisoire, jalonnage, aide au stationnement :

- Période de déneigement du 26/11/2017 au 12/04/2018,
- Cumul des épaisseurs de neige 6 m 67,
- Nombre d'interventions (déneigement, sablage) : 88 jours,
- Nombre d'heures d'entretien sur les engins : 185 h.

Engins	N° Série ou immatriculation	Nbrs heures ou kms	Nbrs Jours de travail	Carburant L	Ad blue L	Immobilisations Panne et entretien forcé	Entretien courant
Better	B50000105	340 h	67 j	4075 GNR	71	8 jours	90h
Better	B50000106	335 h	46 J	4127 GNR	69	7 jours	83h
Robot	40C5116	67 h	22 j	112 GNR	0	10 jours	12h
Sableuse	17 004					30 jours	
Merlo	Télescopique	21h	12 j	214 GNR	0		
Voiture	Toyota Hilux	5000kms	90 j	470 gasoil	5		
Total		763		8 998	145	25	185

Consommables :

• 600 Jalons de balisage X 3.20 € HT	1920.00 € HT
• 26 Tonnes de gravier pour le sablage X 19,45 €/Tonnes	505.70 € HT
• 8 Big bag pour sablage X 10 €	80.00 € HT
• 8 998 Litres Carburant GNR montagne X 0.88612 €	7 973.30 € HT
• 145 Litres Ad blue 0.30 €/L	43.50€ HT
• 3 Assurances des véhicules	
• 3 Révisions des véhicules (100 heures)	3 070.36 € HT
• 2 Révisions Better (300 heures)	798.78 € HT
• 1 Bâche de la sableuse	358.00 € HT
• 1 Jeux de couteaux (pour une fraise)	550.00 € HT
• 8 Phares de travail x 160 €	1 280.00 € HT

Budget masse salariale :

Fonctions	Service	Prénom	Nom	Contrat	Nbr jours	Nbr heures total	Nbr heures nuit	Coût charges comprises
Chauffeur & Stationnement	Déneigement	Benoît	Vandelle	16/11 au 30/04	102	837h	54h	17 616.96€
Chauffeur & Stationnement	Déneigement	Guillaume	Cart-Lamy	30/11 au 30/04	97	651h	49h50	13 731.13€
Chauffeur & Stationnement	Damage & Déneigement	Yan	Galoyer	18/12 au 02/04	30	225h	10h	4 717.00€
Stationnement	Damage Stationnement	Vincent	Chapel	15/12 au 02/04	2	14h	0	290.92€
Stationnement	Directeur adjoint SMMJ	Jean Luc	Amoros	Permanent	18	120h	0	3218.40€
Responsable	Site Vattay & Voirie	François	Mussillon	16/10 au 31/05	157	843h	3h50	22 630.71€
Stationnement	Stationnement Week-end Vacances	Simon	Parals	12/02 au 01/04	20	130h	0	2 701.40€
Total					426	2820	117	64 906.52€

L'aide au stationnement sur les parkings du site de la Faucille représente 1 612,30 heures pour 71 jours. (108 jours d'exploitation).

3. Modification des statuts du SMMJ (selon l'avancée des échanges entre les différentes structures) :

Afin de répondre aux évolutions liées à l'application de la loi NOTRe, il est proposé aux membres du comité de modifier l'article relatif à l'objet de la façon suivante :

Statuts actuels :

ARTICLE 2 :

Le Syndicat a pour objet la construction, l'exploitation et la gestion des infrastructures touristiques publiques destinées aux activités hivernales et estivales sur le site de la station « Monts Jura » regroupant les domaines skiables de Mijoux La Faucille, Lélex-Crozet, La Vattay, La Valserine et de Menthières en faveur desquels il peut mener une action promotionnelle et de publicité.

Dès lors, le Syndicat est notamment compétent :

- pour la construction, l'exploitation et la gestion du service des remontées mécaniques et de tous ouvrages destinés aux activités hivernales et estivales;
- pour toute action de promotion et de publicité de la station des Monts Jura.

Proposition :

ARTICLE 2 :

Le Syndicat a pour objet la construction, l'exploitation, et la gestion des infrastructures touristiques publiques destinées aux activités hivernales et estivales sur le site de la station Monts Jura regroupant les domaines skiables de :

- MIJOUX LA FAUCILLE,
- LELEX-CROZET,
- LA VATTAY,
- LA VALSERINE,
- MENTHIÈRES.

Le Syndicat a, en particulier, pour objet, d'exploiter les domaines skiables alpins et nordiques (remontées mécaniques et pistes) de la station Monts Jura, notamment le réseau d'enneigement artificiel et des accessoires des domaines skiables – sécurité sur les pistes.

Ces missions sont assurées au sein du territoire des collectivités membres dans les limites présentées ci-après à l'article Périmètre du Syndicat.

Périmètre du syndicat :

Le périmètre du Syndicat mixte comprend les territoires des Communes suivantes :

- Divonne-les-bains
- Mijoux
- Gex
- Crozet
- Lelex
- Chézery-Forens

La proposition de modification de l'article 2 des statuts est acceptée à l'unanimité.

Cette décision impose le transfert des actifs humains et matériels à l'OTI du Pays de Gex au 1^{er} août 2018.

4. **Bilan ski bus :**

Après analyse des différents documents reprenant le nombre d'usagers par secteur ainsi que le prix de revient moyen du coût du transport, qui mettent en lumière le coût très important du service, il est convenu de prendre rendez-vous avec le président de la CCPG, dès son retour de congés. La remise en question du service doit être envisagée dans le cas où une solution de prise en charge financière ne serait accordée par l'autorité compétente.

5. **Budget 2018 : délibération modificative n°1 :**

- **Section Investissement :**

Dans le cadre du changement des logiciels de paie et de comptabilité, il était prévu après le budget supplémentaire avec reprise de crédit, des crédits ouverts à hauteur de 35 000 € pour les logiciels et 10 000 € en section de fonctionnement pour l'ensemble des formations, prestation d'installation.

Du fait d'un premier achat, les frais de formation et d'installation s'imputent en section d'investissement. Il convient de faire une ouverture de crédit au compte 2051 pour ce montant.

- **Section de fonctionnement :**

Afin de pouvoir respecter les demandes de corrections d'imputations comptables, il faut procéder à une ouverture de crédit au compte :

- 651 « Licences » pour le renouvellement des licences antivirus pour 3 ans pour un montant de 3 000.00€.
- 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestions » pour faire les mandats correspondants aux remises envers le régisseur suite aux vols avec effractions en 2010 ; 2014 ; 2015 pour un montant de 10 000.00 €.

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
2051	BREVET LICENCE	10 000.00 €			
2131	CONSTRUCTION BATIMENT	-10 000.00 €			
SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
651	REDEVANCE POUR LICENCES	5000.00 €			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestions	10 000.00 €			
022	DEPENSES IMPRUVUES SECTION FONCTIONNEMENT	-15 000.00 €			

La décision modificative n°1 du budget primitif 2018 est acceptée à l'unanimité.

6. **Etat des marchés publics 2018 :**

Un présentation des marchés en cours est faite par le directeur général et le comptable, reprenant le programme d'investissement 2018 voté au budget primitif 2018 ainsi que son état d'avancement.

7. Tarifs VTT à la Faucille pour cet été :

Le site de la Faucille va ouvrir dans le courant de l'été 2018 son secteur dédié au VTT de descente depuis le sommet du Télécombi du Mont Rond.

Il convient de mettre en place la billetterie relative au transport des clients en privilégiant la donnée famille.

Proposition :

- 1 montée vtt adulte : 8 €uros, (idem piéton),
- 1 montée vtt enfant : 5,50 €uros, (idem piéton),
- 1 montée vtt un adulte et un enfant : 11 €uros (remise 2,50 €uro),
- 1 montée vtt deux adultes et un enfant : 17 €uros (remise 4,50 €uros),
- 1 montée vtt un adulte et deux enfants : 13 €uros (remise 6 €uros),
- 1 montée vtt deux adultes et deux enfants : 20 €uros (remise 7 €uros).

Cette grille sera applicable durant l'été 2018 dès que le site pourra être ouvert au public.

Celle-ci sera revue dans le courant de l'automne afin de définir la tarification à appliquer dès l'été 2019.

Les membres du comité acceptent cette proposition tarifaire à l'unanimité.

8. Tarifs ski Nordique hiver 2018/2019 :

Annexe n °5 – Nouveaux tarifs surlignés en jaune.

Cette proposition tarifaire est acceptée à l'unanimité.

9. Location des appartements à destination des saisonniers sur le site de Menthières :

Le propriétaire des bâtiments, anciennement VVF et école de Menthières, monsieur MADET, avait mis à disposition au profit du SMMJ deux gites et un appartement durant cinq ans et ce à titre gracieux.

Cet avantage arrive à échéance, il convient donc d'autoriser madame la présidente à signer un bail de location avec monsieur MADET, intégrant une contrepartie financière, égale au loyer plus charges, qui reste à définir.

Madame la présidente propose de définir le montant de location à 200 euros mensuel par appartement auxquels viennent s'ajouter 50 euros de charges.

Il est par ailleurs demandé que les occupants, employés saisonniers employés par le SMMJ, versent la même indemnité mensuelle que les salariés du SMMJ des autres sites (la Vattay, Lelex).

Les membres du comité acceptent à l'unanimité la proposition de loyer comme défini supra, ainsi que le principe de versement d'une participation de la part des occupants de ces appartements employés saisonniers du site de Menthières.

10. Divers :

a/ monsieur PAOLI interroge la présidente au sujet du montant de la redevance de certains occupants de restaurants appartenant au SMMJ qui aurait augmentée de 3% depuis l'année passée. Madame la présidente signale qu'elle va reprendre les différents contrats et factures établies à l'issue des exercices précédents et formuler une réponse lors du prochain comité syndical.

b/ monsieur GROSSIORD évoque deux sujets préoccupants, l'un suite aux forts orages du mois de juin à savoir l'état du chemin dit « chemin VACHER » et l'autre relatif à une sortie de bois par le propriétaire (monsieur MARTIN) d'une parcelle situé au nord des Forges. Madame la présidente mandate le directeur général pour trouver une solution relative au « chemin VACHER » et demande qu'un constat soit réalisé au droit des désordres touchant la parcelle du SMMJ, constat qui devra être signifié par courrier au propriétaire concerné par l'origine de ces désordres.

La séance est levée à 19 h 45.